

Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 28 février 2018

Le 28 février 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'espace André Malraux de Ribérac; sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le mercredi 21 février 2018

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : De la délibération 2018/20 à 2018/26 : **49**

De la délibération 2018/27 à 2018/58 : **50**

Nombre de membres suppléants présents : 0

Nombre d'absents titulaires : De la délibération 2018/20 à 2018/26 : **14**

De la délibération 2018/27 à 2018 / 58 : **13**

Dont procurations : De la délibération 2018/20 à 2018/26 : **8**

De la délibération 2018/27 à 2018/58 : **9**

Michel Lamy est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du 30/01/2018 adopté à l'unanimité.

L'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Pour les délibérations N°2018-27 A et 2018-27 B, Gérard Caignard et Francis Lafaye ne prennent pas part au vote.

Pour l'adoption des Comptes administratifs le Président se retire et ne prend pas part au vote.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° 2018 / 20 : DESIGNATION DELEGUES DES COMMUNES DE SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC ET DOUCHAPT AU SMCTOM-SECTEUR DE RIBERAC : Rapporteur Didier Bazinet

Suite au décès de Mme Delclitte déléguée au SMCTOM, il est proposé de désigner M. Moulinier Alexandre comme nouveau délégué au SMCTOM pour la commune de Saint-Sulpice de Roumagnac.

Il convient également de désigner les délégués au SMCTOM pour la commune de Douchapt :

M. Beauvier et M. Faure : titulaires / Mme Hermitant et M. Loche : suppléants

DELIBERATION N° 2018 / 21 : DESIGNATION DES DELEGUES DE DOUCHAPT ET DE LA CHAPELLE MONTABOURELET AU SRB DRONNE : Rapporteur Didier Bazinet

Il convient de désigner des délégués au SRB Dronne :

Pour la commune de Douchapt :

Mme Collard : titulaire/ M. Beauvier : suppléant

Pour la commune de La Chapelle Montabourlet :

Mme Renaudet : titulaire/M. Bussière : suppléant.

DELIBERATION N°2018 / 22-A : CREATION D'UN POSTE ET DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE A L'URBANISME : Rapporteur Didier Bazinet

Il est proposé de créer un poste supplémentaire de conseiller communautaire délégué à l'urbanisme chargé du suivi du PLUI.

Le conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création de poste de conseiller communautaire et désigne Francis Lafaye pour occuper ces fonctions.

DELIBERATION N°2018 / 22-B : INDEMNISATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES: Rapporteur Didier Bazinet

Les Conseillers Communautaires délégués seront indemnisés à hauteur de 5,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DELIBERATION N° 2018 / 23 : ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE DE DOUBLE AU SRB DRONNE : Rapporteur Jeannik Nadal

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes du Pays Ribéracois est dotée de la compétence Gémapi qui sera exercée pour son compte par le SRB Dronne et le Syndicat mixte du bassin de Lisle. Il s'avère que la commune de Saint André de Double n'adhérait à aucun syndicat de rivières. Mais depuis le 1^{er} janvier la compétence Gémapi étant une compétence intercommunale obligatoire c'est la CCPR qui doit l'exercer sur le périmètre de cette commune.

Dans un souci de cohérence il est demandé au conseil communautaire d'élargir le périmètre d'intervention du SRB Dronne en matière de GEMAPI à la commune de Saint-André-de-Double.

DELIBERATION N° 2018/ 24 : MODIFICATION DU TARIF DE FACTURATION DE L'ELECTRICITE DE L'AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : Rapporteur Jeannik Nadal

Il est proposé d'augmenter le tarif d'électricité applicable à compter du 1^{er} avril 2018 aux caravanes accueillies sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Ribérac comme suit :

Electricité : 0.18 €/kWh (contre 0.15 € / kWh – délibération 2016/99 du 28 juillet 2016).

Cette augmentation permet d'ajuster le coût facturé au coût réel.

DELIBERATION N° 2018 / 25 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LE SCOT DU PAYS PERIGORD VERT Rapporteur Jeannik Nadal

Les services Finances et ressources humaines de la Communauté de Communes réalisent la comptabilité et la paye pour le compte du SCOT du Périgord Vert. Il est proposé de fixer par convention les conditions de ces prestations et d'autoriser le Président à signer avec le Président du Scot du PPV la convention de prestation de services.

DELIBERATION N° 2018 / 26 : LOCATION DE L'ESPACE DU DONZAC A L'ASSOCIATION « LE CHAMP DES POSSIBLES » : Rapporteur Jeannik Nadal

Le conseil communautaire accepte de modifier la destination du multiple rural « Le Donzac » à Saint Sulpice de Roumagnac compte tenue des difficultés rencontrées avec les derniers repreneurs.

Cet ensemble immobilier serait ainsi divisé en 2 parties et réaffecté comme suit :

-Une partie à usage collectif comprenant un bureau, une grande salle, un local cuisine, des sanitaires, une terrasse extérieure, une partie remise,... requalifiée en espace de co- working et qu'il est proposé de louer à l'association « Le champ des possibles », domiciliée à Villeteureix.

Cette location serait consentie provisoirement à titre gracieux (d'avril à août) pour permettre le démarrage de l'activité et de générer des recettes. Puis après une période de gratuité la location sera consentie moyennant un loyer mensuel à définir.

- Une partie à usage d'habitation : en séparant le logement attenant comprenant une cuisine salle de séjour, salon, deux chambres, WC, salle d'eau et couloir
(Avec une proposition de loyer de 350 € par mois).

DELIBERATION N°2018 / 27 A CONSTRUCTION D'UN FOYER D'HEBERGEMENT A ENERGIE POSITIVE AU CENTRE DE FORMATION DE SIORAC DE RIBERAC : CHOIX DES ENTREPRISES Rapporteur Didier Bazinet

Sur proposition de la maîtrise d'œuvre, la commission MAPA avait validé l'engagement de négociations, avec les candidats ayant obtenu les 2 meilleures notes pour les lots 2, 3, 4, 5, 6 et 10. Ces négociations avaient une portée technique et commerciale.

La commission MAPA s'est donc réunie :

- le vendredi 23 février 2018 à 15h00

Après présentation de l'analyse par le maître d'œuvre, la commission MAPA a validé les notes globales attribuées à chaque candidat et s'est proposée, à l'unanimité, de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre en validant l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure note :

- Lot n°2 CHARPENTE-OSSATURE BOIS-PAILLE : entreprise PHELIP FRERES pour un montant de 342 873.53 € HT soit 411 448.24 € TTC
- Lot n°3 ETANCHEITE-ZINGUERIE : entreprise SAS ETANCHEITE CHALUSIENNE pour un montant de 177 978.50 € HT soit 213 574.20 € TTC
- Lot n°4 MENUISERIE EXTERIEURE : entreprise LAFAYE BATIMENT pour un montant de 179 662.89 € HT soit 215 595.47 € TTC
- Lot n°5 PLATRERIE : entreprise SARL S2PS pour un montant de 149 000.01 € HT soit 178 800.01 € TTC
- Lot n°6 REVETEMENT SOLS ET MURS DURS : entreprise SAS BREL pour un montant de 154 308.36 € HT soit 185 170.03 € TTC
- Lot n°10 PLOMBERIE-CVC : entreprise EIFFAGE ENERGIE THERMIE ATLANTIQUE pour un montant de 270 020.53 € HT soit 324 024.64 € TTC

Le conseil communautaire après en avoir délibéré:

- Approuve à l'unanimité l'attribution des lots 2, 3, 4, 5, 6, et 10 aux entreprises citées précédemment pour la construction du foyer d'hébergement à énergie positive au centre de formation de SIORAC DE RIBERAC.

DELIBERATION N°2018 / 27 B : CONSTRUCTION D'UN FOYER D'HEBERGEMENT A ENERGIE POSITIVE AU CENTRE DE FORMATION DE SIORAC DE RIBERAC : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE LOT 7 : Rapporteur Didier Bazinet

La commission MAPA avait jugé pertinent de relancer le lot 7-MENUISERIE INTERIEURE, en raison de réponses insuffisantes (une seule offre) et de prix globalement élevés.

Le service des marchés publics avait donc relancé une procédure adaptée pour le lot 7 uniquement.

Le Président expose les principales étapes de la consultation, et notamment la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 06 février 2018 au BOAMP et sur la plateforme AWS.

La date limite de réception des offres était le mardi 20 février à 12h00.

La commission MAPA s'est donc réunie :

- le vendredi 23 février 2018 à 15h00

A la date de la limite de réception des offres, la commission comptabilise 1 pli au format Papier et 2 plis au format dématérialisé. Ces offres étaient toutes admissibles.

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation, à savoir :

- Le prix 50 %
- La valeur technique 50 %

Après présentation de l'analyse par le maître d'œuvre, la commission MAPA a validé les notes globales attribuées à chaque candidat et s'est proposée, à l'unanimité, de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre en validant l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure note :

- Lot 7 MENUISERIE INTERIEURE : entreprise LAFAYE BATIMENT pour un montant de 263 479.97 € HT soit 316 175.96 € TTC

Le président précise à l'assemblée communautaire les offres aux mieux disants s'élèvent à 2 184 050.75 € HT soit + 0.78 % du montant prévisionnel HT estimé par le maître d'œuvre.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

- l'attribution du lot 7 à l'entreprise citée précédemment pour la construction du foyer d'hébergement à énergie positive au centre de formation de SIORAC DE RIBERAC.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

DELIBERATION N°2018 / 28 : CREATION D'UNE REGIE POUR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : Rapporteur Gérard Senrent

L'Office de Tourisme doit travailler avec certains prestataires qui n'utilisent que la vente par internet. Afin de pouvoir régler les différents achats ou prestations, l'Office de Tourisme doit posséder une carte bleue. Le Conseil Communautaire autorise la création d'une régie d'avance pour pouvoir effectuer ces achats.

DELIBERATION N° 2018 / 29 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER AVEC LE CD 24 UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR « L'ETE ACTIF » : Rapporteur Gérard Senrent

Depuis 2014, la CCPR est partenaire de l'opération « été actif » initiée par le Conseil Départemental. Chaque année, un programme d'animations sportives et de loisirs, à destination de tous les publics est organisé entre le 1er juillet et le 31 août. A partir de 2018, le CD 24 versera à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois une subvention à hauteur de 50% des dépenses prévisionnelles, à charge de la CCPR d'assurer le suivi des devis et leur règlement, ainsi que les inscriptions et le paiement des participants. Le CD24 assurera le pilotage de l'opération, la communication et l'accueil des participants. Cette nouvelle façon de procéder est concrétisée par une convention entre nos 2 collectivités et le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à la signer.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DELIBERATION N° 2018 / 30 : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LE FESTIVAL DES ENERGIES : Rapporteur Alain Tricoire

Afin de faciliter la perception des recettes liées à la commercialisation des emplacements dans le cadre de l'organisation du Festival des Energies, le conseil autorise la création d'une régie de perception des recettes. Les prix des stands varient de 40 €HT /m² (extérieur) à 600 € HT le stand de 9m². Des tarifs intermédiaires pourront être proposés en fonction du niveau d'équipement du stand.

DELIBERATION N° 2018 / 31 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE DE TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE VEILLE FONCIERE : Rapporteur Alain Tricoire

Dans le cadre de la compétence aménagement de l'espace, il serait utile d'appréhender la question de la maîtrise du foncier de façon globale. Pour cela les acteurs comme le Département, la SAFER, l'UDM24, l'EPF-NA ont choisi de coopérer en vue de la mise en œuvre d'une stratégie foncière concertée et partagée avec les territoires.

Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention avec ces différents acteurs pour permettre d'avoir une plus grande lisibilité du marché du foncier au travers entre autre de l'outil de veille foncière développé par l'ATD 24 sur la base de l'application VIGIFONCIER de la SAFER Aquitaine Atlantique. Le coût de cette prestation est de 1000 € par an pour notre collectivité. L'application sera accessible pour les communes et la CCPR à partir de l'outil Périgéo.

SERVICE A LA POPULATION

DELIBERATION N° 2018 / 32 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS : Rapporteur Didier Bazinet

En 2017 le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois avait sollicité une subvention auprès du CD 24 dans le cadre de la Conférence des financeurs pour les animations auprès des séniors. Les actions menées par le Centre Social avec les séniors ne répondant pas aux critères d'éligibilité de la Conférence des Financeurs, il convient donc de restituer la subvention de 5 000€ qui nous avait été allouée.

DELIBERATION N° 2018 / 33 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE INNOVANT DE BUREAUX A TOCANE : Rapporteur Didier Bazinet

Afin de finaliser l'aménagement puis l'ouverture à la location d'un Espace entreprises dans les locaux de Tocane, quelques investissements sont à prévoir qui sont adoptés par les conseillers communautaires. Cet espace innovant est un lieu connecté où nous pourrions convier des investisseurs, des entreprises, nos partenaires. Le budget prévisionnel pour cet aménagement s'élève à 17 000 € HT soit 20 400 € TTC (aménagement intérieur et système de visioconférence).

DELIBERATION N° 2018 / 34 : TARIFICATION DE L'ESPACE INNOVANT DE BUREAUX A TOCANE : Rapporteur Didier Bazinet

Il est adopté la tarification suivante :

- une offre « accès illimité + bureau » à 250€/mois.
- une offre « accès illimité » à 100€/mois (l'entrepreneur participe au système de permanence).
- une offre « accès illimité » à 150€/mois (l'entrepreneur ne participe pas au système de permanence).

FINANCES

DELIBERATION N°2018 / 35 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SPANC 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018 / 36 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE SPANC 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		89 589,39	5 481,04		5 481,04	89 589,39
Opérations de l'exercice	218 739,60	244 465,19	4 919,63	11 965,45	223 659,23	256 430,64
TOTAUX	218 739,60	334 054,58	10 400,67	11 965,45	229 140,27	346 020,03
Résultats de clôture		115 314,98		1 564,78		116 879,76
Restes à réaliser			6 091,00		6 091,00	
TOTAUX CUMULES	218 739,60	334 054,58	16 491,67	11 965,45	235 231,27	346 020,03
RESULTATS DEFINITIFS		115 314,98	4 526,22			110 788,76

Cette présentation étant faite le conseil communautaire :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 37 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'UTMV 2017 : RAPPORTEUR Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018 / 38 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE UTMV 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

Exécution budgétaire 2017 Budget UTMV :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				7 168,50		7 168,50
Opérations de l'exercice						
TOTAUX				7 168,50		7 168,50
Résultats de clôture				7 168,50		7 168,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				7 168,50		7 168,50
RESULTATS DEFINITIFS				7 168,50		7 168,50

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 39 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018 / 40 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget Centre Social et Culturel :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		6 250,00		45 855,34		52 105,34
Opérations de l'exercice	173 338,76	167 088,76	262,09	15 265,81	173 600,85	182 354,57
TOTAUX	173 338,76	173 338,76	262,09	61 121,15	173 600,85	234 459,91
Résultats de clôture				60 859,06		60 859,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	173 338,76	173 338,76	262,09	61 121,15	173 600,85	234 459,91
RESULTATS DEFINITIFS				60 859,06		60 859,06

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 41 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ADS 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018 / 42 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ADS 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget ADS :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			654,73		654,73	
Opérations de l'exercice	151 171,75	151 171,75		719,73	151 171,75	151 891,48
TOTAUX	151 171,75	151 171,75	654,73	719,73	151 826,48	151 891,48
Résultats de clôture				65,00		65,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	151 171,75	151 171,75	654,73	719,73	151 826,48	151 891,48
RESULTATS DEFINITIFS				65,00		65,00

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 43 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CCHD 2017 : RAPPORTEUR Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018/44 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget lotissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			39 392,05		39 392,05	
Opérations de l'exercice	242 459,02	280 859,81	278 084,02	279 078,48	520 543,04	559 938,29
TOTAUX	242 459,02	280 859,81	317 476,07	279 078,48	559 935,09	559 938,29
Résultats de clôture		38 400,79	38 397,59			3,20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	242 459,02	280 859,81	317 476,07	279 078,48	559 935,09	559 938,29
RESULTATS DEFINITIFS		38 400,79	38 397,59			3,20

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 45 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE LE JARISSOU 2017 : RAPPORTEUR Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018/46 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZAE

JARISSOU 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget ZAE JARISSOU :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			16 119,19		16 119,19	
Opérations de l'exercice	392 401,00	458 031,23	429 125,78	379 614,74	821 526,78	837 645,97
TOTAUX	392 401,00	458 031,23	445 244,97	379 614,74	837 645,97	837 645,97
Résultats de clôture		65 630,23	65 630,23			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	392 401,00	458 031,23	445 244,97	379 614,74	837 645,97	837 645,97
RESULTATS DEFINITIFS		65 630,23	65 630,23			

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 47 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE BEAUCLAIR 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018/48 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE VILLAGE DE BEAUCLAIR 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget Village de Beauclair :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	49 983,17	52 252,29	4 458,65		54 441,82	52 252,29
TOTAUX	49 983,17	52 252,29	4 458,65		54 441,82	52 252,29
Résultats de clôture		2 269,12	4 458,65		2 189,53	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	49 983,17	52 252,29	4 458,65		54 441,82	52 252,29
RESULTATS DEFINITIFS		2 269,12	4 458,65		2 189,53	

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 49 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VILLETUREIX 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018/50 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZAE VILLETUREIX 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget ZAE Villeteureix :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	49 999,74			24 122,50	49 999,74	24 122,50
Opérations de l'exercice	508 153,06	558 152,80	512 208,96	498 194,96	1 020 362,02	1 056 347,76
TOTAUX	558 152,80	558 152,80	512 208,96	522 317,46	1 070 361,76	1 080 470,26
Résultats de clôture				10 108,50		10 108,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	558 152,80	558 152,80	512 208,96	522 317,46	1 070 361,76	1 080 470,26
RESULTATS DEFINITIFS				10 108,50		10 108,50

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 51 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME 2017 : RAPPORTEUR Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018/52 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME 2017 : Rapporteur Jean Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget Office de Tourisme :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		10 795,48	1 849,00		1 849,00	10 795,48
Opérations de l'exercice	255 226,01	244 430,53	219,00	3 816,00	255 445,01	248 246,53
TOTAUX	255 226,01	255 226,01	2 068,00	3 816,00	257 294,01	259 042,01
Résultats de clôture				1 748,00		1 748,00
Restes à réaliser			1 154,60	189,40	1 154,60	189,40
TOTAUX CUMULES	255 226,01	255 226,01	3 222,60	4 005,40	258 448,61	259 231,41
RESULTATS DEFINITIFS				782,80		782,80

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°2018 / 53 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2018/54 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Exécution budgétaire 2017 Budget Principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		322 604,82	950 923,53		950 923,53	322 604,82
Opérations de l'exercice	11 935 704,06	12 743 134,62	2 455 971,27	2 596 395,42	14 391 675,33	15 339 530,04
TOTAUX	11 935 704,06	13 065 739,44	3 406 894,80	2 596 395,42	15 342 598,86	15 662 134,86
Résultats de clôture		1 130 035,38	810 499,38			319 536,00
Restes à réaliser			372 031,83	466 703,33	372 031,83	466 703,33
TOTAUX CUMULES	11 935 704,06	13 065 739,44	3 778 926,63	3 063 098,75	15 714 630,69	16 128 838,19
RESULTATS DEFINITIFS		1 130 035,38	715 827,88			414 207,50

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

PROJET DE DELIBERATION N°2018 / 55 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2018 : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Le conseil communautaire arrête les Attributions de Compensation provisoires de l'année 2018 sur la base de celles définitives 2017, aucune charge complémentaire n'ayant été transférée depuis. Le montant prévisionnel des AC 2018 est arrêté à la somme de 1 326 774 Euros selon la répartition suivante :

COMMUNES	AC Définitives 2017	AC Provisoires 2018
ALLEMANS	14 050	14 050
BERTRIC BUREE	51 910	51 910
BOURG DES MAISONS	59 039	59 039
BOURG DU BOST	-2 370	-2 370
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	-5 352	-5 352
CELLES	14 323	14 323
CERCLES/LA TOUR BLANCHE	19 550	19 550
CHAMPAGNE FONTAINE	818	818
CHAPDEUIL	3 793	3 793
CHASSAIGNES	-51	-51
CHERVAL	4 725	4 725
COMBERANCHE EPELUCHE	5 367	5 367
COUTURES	1 998	1 998
CREYSSAC	3 344	3 344
DOUCHAPT	13 699	13 699
GOUTS ROSSIGNOL	-5 064	-5 064
GRAND BRASSAC	16 047	16 047
LA CHAPELLE GRESIGNAC	-1 745	-1 745
LA CHAPELLE MONTABOURLET	-1 085	-1 085
LA JEMAYE/ PONTEYRAUD	1 709	1 709
LISLE	37 200	37 200
LUSIGNAC	-3 074	-3 074

MONTAGRIER	23 005	23 005
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	-2 148	-2 148
PAUSSAC SAINT VIVIEN	27 725	27 725
PETIT BERSAC	8 553	8 553
RIBERAC	748 995	748 995
SEGONZAC	10 875	10 875
SIORAC DE RIBERAC	-3 243	-3 243
ST ANDRE DE DOUBLE	-809	-809
ST JUST	5 377	5 377
ST MARTIAL VIVEYROLS	4 361	4 361
ST MARTIN DE RIBERAC	3 905	3 905
ST MEARD DE DRONE	9 213	9 213
ST PARDOUX DE DRONE	5 005	5 005
ST PAUL LIZONNE	4 760	4 760
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	10 186	10 186
ST VICTOR	4 540	4 540
ST VINCENT DE CONNEZAC	18 786	18 786
TOCANE SAINT-APRE	142 668	142 668
VANXAINS	4 630	4 630
VENDOIRE	-1 893	-1 893
VERTEILLAC	43 687	43 687
VILLETUREIX	29 765	29 765
TOTAL	1 326 774	1 326 774

DELIBERATION N° 2018 / 56 : TRANSFERT ACTIF / PASSIF DU CENTRE SOCIAL : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Suite à la dissolution de Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois, le conseil communautaire délibère afin de transférer l'actif et le passif de ce budget annexe au Budget Principal de la Communauté de Communes.

DELIBERATION N° 2018 / 57 : ANTICIPATIONS DE CREDITS D'INVESTISSEMENT : Rapporteur Jean-Marcel Beau

Afin de procéder à l'acquisition d'un minibus pour les besoins du Service Enfance Jeunesse, il convient d'inscrire en anticipation de crédits 17 500 € à l'opération 6 « acquisition de véhicules hors voirie ». Cette acquisition est destinée au remplacement d'un minibus hors d'usage.

DELIBERATION N°2018 / 58 : AVANCE REMBOURSABLE POUR L'APPAREILLAGE AUDITIF D'UN AGENT : Rapporteur Didier Bazinet

Lors de la dernière visite médicale au titre de la médecine professionnelle, il a été détecté un déficit d'audition majeur chez un agent de la CCPR qui occupe un poste d'animateur.

Ce poste nécessite une bonne compréhension des demandes des enfants.

Pour être maintenu un agent qui occupe un poste d'animateur doit être appareillé ou bien doit être reclassé dans un autre service.

La démarche à effectuer pour la collectivité est la suivante : régler le coût de cet appareillage à l'audioprothésiste (3114 €) Il s'agit d'une avance de trésorerie car après la participation de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le différentiel est pris en charge par le FIPHFP.

Le Conseil Communautaire

- Accepte la subvention du FIPHFP d'un montant de de 1574.34 €
- Autorise le règlement direct au centre de correction auditive au Laboratoire de Correction Auditive Dominique BALET -24600RIBERAC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55